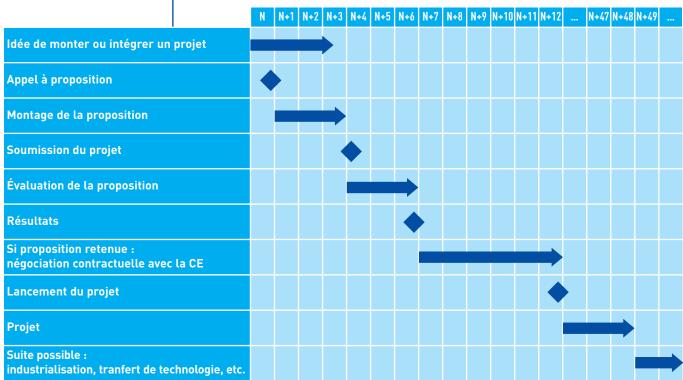


Projets européens de recherche et développement : cycle de vie du projet



Projets européens de recherche et développement : cycle de vie du projet

Un projet européen peut se découper en plusieurs grandes phases, comme indiqué dans le schéma ci-dessous :



Échelle de temps d'un projet (hypothèse d'un projet de 36 mois)

Vos contacts

CCI de Clermont-Ferrand / Issoire

Courriel: een@clermont-fd.cci.fr Tél. 04 73 43 43 22

CCI de Grenoble - GREX

Courriel:

elodie.wagner@grenoble.cci.fr Tél. 04 76 28 28 09

CCI de la Haute-Savoie

Courriel:

europe@haute-savoie.cci.fr Tél. 04 50 33 72 00

CCI de Lyon

Courriel: een@lyon.cci.fr Tél. 04 72 40 59 71

CRCI Auvergne

Courriel : een@auvergne.cci.fr Tél. 04 73 60 46 66

CRCI Rhône-Alpes

Courriel: een@rhone-alpes.cci.fr Tél. 04 72 11 43 08

Le montage

On distingue plusieurs étapes dans la phase de montage de projet :

- > validation du projet par rapport aux objectifs scientifiques de l'appel à propositions et par rapport à son degré d'innovation : le projet doit avoir un caractère innovant avéré, il faut donc connaître l'état de l'art et s'assurer qu'un projet similaire n'a pas déjà été financé par la Commission européenne, qui ne financera pas 2 fois un projet dont les résultats attendus sont les mêmes,
- > recherche de partenaires : en faisant appel à votre réseau et aux entreprises et centres de recherche avec lesquelles vous travaillez déjà. Des moyens supplémentaires de recherche de partenaires sont disponibles via Entreprise Europe Network ou Cordis,
- > préparation de la candidature : environ 3 mois entre la publication de l'appel à propositions et la date limite de remise des candidatures. La rédaction du projet doit être faite en anglais. Une proposition contient une partie administrative et financière, et une partie technique dans laquelle sera exposé le cœur du projet. La soumission du projet se fait la plupart du temps par voie électronique.





La phase de montage de projet est donc cruciale et constitue un investissement en temps important. Durant cette phase, il est possible de se faire aider, par exemple par des prestataires spécialisés dans le montage de projets européens de R&D. Il faut aussi noter que certains centres de recherche, universités, centres techniques disposent de cellule Europe. Si votre projet les intéresse et qu'ils souhaitent y participer, ils pourront mettre à disposition leur expertise dans les projets européens pour en assurer le montage.

Une aide financière est prévue par OSEO Innovation pour les projets collaboratifs de R&D : l'Aide au Partenariat Technologique. Cette aide permet de faciliter l'accès à l'expertise externe pour le montage de projets européens, via une subvention plafonnée à 50% des dépenses de montage.

Viennent ensuite :

- > l'évaluation de la candidature : 3-4 mois pour l'évaluation par la Commission et des experts indépendants, et pour la réception de l'avis de la Commission à entrer en phase de négociation,
- > la négociation : de 4 à 6 mois pour consolider les éléments nécessaires à la signature du contrat avec la Commission européenne.

L'évaluation

Les critères d'évaluation sont définis dans l'annexe 2 du "guide for applicants" de l'appel à propositions concerné.

Avant de passer à l'évaluation du contenu de votre projet, quelques critères de base seront vérifiés afin de valider l'éligibilité de la proposition : réception de la proposition dans les temps, respect du nombre minimum de partenaires et de pays impliqués, etc.

3 critères seront ensuite évalués avec des notes allant de 0 (inexistant) à 5 (excellent) et des seuils à atteindre préalablement définis : il faut avoir au minimum 3 à chaque critère et au total obtenir une note supérieure à 10.

Qualité scientifique et technique

Ce premier point doit évaluer l'adéquation des activités du projet avec les objectifs de l'appel à propositions. Les objectifs proposés dans le projet doivent être en ligne avec les objectifs définis dans le programme de travail et dans l'appel à propositions (en termes scientifiques, techniques, politiques, i.e. objectifs de la Commission européenne, etc.).

Mise en œuvre

Ce point doit évaluer l'adéquation de la structure de management du projet, ainsi que la pertinence, la qualité et l'expérience des participants et du consortium (en terme de complémentarité, d'équilibre des ressources allouées, etc.).

Impact

Ce point va mesurer la contribution du projet aux différentes politiques de la Commission européenne: c'est ce que l'on appelle la valeur ajoutée européenne. De même, la dissémination et l'exploitation des résultats doivent faire l'objet d'actions ciblées pour bien montrer la valeur européenne des résultats.